



Montricher, le 15 avril 2018

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 15 mars 2018**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il salue la personne présente en tant que public.

1. Appel

27 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mmes Manuela Failletaz et Vera Michalski et MM. Jean-Bernard Aquillon, Julien Buffet, Hervé Buffet, Kévin Golay, Jeff Laffely et François Morel étant excusés. La Municipalité est au complet.

Il mentionne quelques règles élémentaires sur le déroulement des séances et rappelle que les conseillers ont été élus pour défendre les intérêts de la Commune, sans faire valoir les intérêts personnels.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié comme suit :

Point 4 : Nomination d'un délégué au Conseil de l'ASIABE

Les points suivants sont décalés d'un chiffre.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2017

A la demande de M. Philippe Gurtner, la précision suivante est portée à la page 4, point 9, 2^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne : "Etant donné que la Municipalité a décidé de maintenir le même taux...".

Après modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Nomination d'un délégué au Conseil de l'ASIABE

M. le Président dit qu'actuellement MM. Gilles Brocard et Yanick Stocker sont délégués auprès de l'ASISEVV. Le système de représentation de l'ASIABE (Association Scolaire Intercommunale Apples Bière et Environs) est différent et la Commune sera représentée dans le Conseil par deux Municipaux et un délégué du Conseil communal. Il s'est donc approché de M. Gilles Brocard qui est d'accord de fonctionner comme délégué auprès de l'ASIABE. Il sera assermenté le 19 avril prochain.

Aucune autre proposition n'est faite, M. Brocard est donc nommé à ce poste par un vote à main levée à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : rien à signaler

M. Cédric Beaud : il remercie M. Brocard d'avoir accepté le rôle de délégué. Depuis janvier 2018, M. Beaud fonctionne en tant que membre du Comité Directeur de l'ASIABE qui compte 8 membres. Mme Sylvette Lambercy et M. Pierre -Yves Morel représenteront la Commune au sein du Conseil Intercommunal et seront également assermentés le 19 avril prochain.

Le parascolaire est déjà bien développé dans l'ASIABE. Le Comité Directeur va déposer un préavis prochainement pour l'aménagement du parascolaire, en vertu de la LEO. Ce préavis concernera l'aménagement d'une arrivée le matin avant l'école, à midi un accueil sur le site et le soir jusqu'à 18h. Cela concerne les sites d'Apples, Bière et Pampigny. Pour l'instant, Montricher n'a que peu de demandes et elles ont pu être honorées par les mamans de jour, à savoir Mmes Chantal Morel et Patricia Vuilleumier. Mais l'ASIABE et la Municipalité étudie tout de même la possibilité de mettre à disposition des locaux proches de l'école pour l'accueil parascolaire dans le futur.

Dans le cadre du budget 2018, Fr. 90'000.- ont été voté pour la refonte du PGA (Plan Général d'Affectation). Cette somme ne va pas être dépensée, car après étude avec le bureau Urbaplan, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière et de mettre ce projet de côté. Il rappelle que la Commune est tenue de réviser son PGA d'ici 2022, suite à la votation sur la LAT en 2013.

A l'horizon 2030, Montricher compte 250 habitants en trop dans les réserves à bâtir du dernier PGA voté en 2007. Il faudrait donc enlever toutes les zones à bâtir (Chaudine p.ex.), ainsi que toutes les fermes villageoises qui avaient été mises en zone village lors du dernier PGA. La Municipalité ne se voit pas tout défaire ce qui avait été mis en place en 2007. Pour l'instant seul trois PGA ont été acceptés dans le Canton. Certaines communes ont fait tout le travail de refonte, lequel a été avalisé par le Canton, mais finalement le préavis s'est vu refusé par les Conseils communaux. Alors sur avis de leur avocat, la Municipalité a décidé de ne rien faire pour l'instant. Malgré cela, il explique qu'un projet peut être mis à l'enquête, il faut faire une demande d'implantation à la Commune, puis cela devra être visé par le Canton. Le projet de construction de la Commune sur la parcelle de la Chaudenaz Nord (ancienne parcelle de M. Blanc) va être mis à l'enquête par la Municipalité prochainement.

M. Pierre-Yves Morel : le prix du marché du bois se maintient malgré la tempête du mois de janvier. Le prix est de Fr. 5.- supplémentaire par mètre cube environ.

Mme Sylvette Lambercy : le parking est quasiment terminé, il manque encore les marquages. La cour sera fermée et le parcage n'y sera autorisé qu'en cas de manifestation à la grande salle. Des bornes escamotables vont en délimiter l'accès. Il y aura une place réservée pour le congélateur. La cour comprendra un petit jardin surélevé, deux jeux pour les enfants et un terrain de foot marqué au sol. Une place est prévue pour la caravane dentaire. La Municipalité prévoit aussi l'installation d'une fontaine dans la cour. Une place de parc "Handicapé" est prévue du côté de la salle du préau. Ils ont profité des travaux pour refaire l'escalier en face de la salle du Préau. Il y aura environ 10 places dans la cour d'école disponibles lors de manifestations.

Concernant la location des places de parc, il y a déjà plus de demandes que de places. Le prochain projet sera la réfection de la grande salle.

M. Cédric Beaud dit qu'il est important d'avoir une cour d'école fermée, afin de pouvoir maintenir les 5 classes actuelles de la 1 P à la 5 P. Les bus s'arrêteront à nouveau à la Rue des Remparts, sous la cour du collège. Cela libérera le centre du village.

M. Didier Amez-Droz explique qu'il y aura encore un préavis pour la fontaine ainsi que pour les jeux, qui sont très réglementés et le coût va dépasser le montant initialement prévu.

M. le Président Pierre-André Blanchard demande des nouvelles concernant le groupe d'étude qui avait été nommé pour l'aménagement de la cour d'école?

M. Didier Amez-Droz dit qu'ils se sont rencontrés deux fois.

M. Yanick Stocker explique que le projet leur a été présenté. Ils ont fait quelques commentaires et réflexions à la Municipalité. Mais tout cela de façon informelle.

M. Didier Amez-Droz rajoute qu'il y aura un arbre planté en pleine terre à chaque bout de la cour et les dessins au sol (marelle terrain de foot) seront refaits.

M. Didier Amez-Droz : six nonagénaires ont été fêté ce jour avec un repas à l'Hôtel des deux Sapins.

Le taux d'imposition a paru dans la FAO. Le taux d'impôt sur le revenu est maintenu à 64%, l'impôt foncier est fixé à Fr. 0.30, les droits de mutation Fr. 0.50, impôt sur les chiens Fr. 60.-, entre autre. En fin d'année un préavis sera présenté pour le taux d'imposition 2019.

La vigne de Montricher a été acquise en 2004. Le prix des 1ères bouteilles était de Fr.10.- et la commune participait au coût de l'étiquette. Maintenant il a été convenu entre les viticulteurs et la Municipalité de passer à un prix de Fr. 12.-, sans participation aux étiquettes. Cela reste un prix correct pour du vin de Lavaux. La commande arrivera prochainement et la distribution aura lieu le 28 avril 2018.

Le stand de tir est terminé et le tir de clôture a déjà eu lieu au mois de décembre. Tout est prêt pour l'Abbaye.

Dans la zone des Genévriers sur une parcelle actuellement louée par M. Olivier Chenuz, la Commune envisage de construire 8 boxes afin de les louer à des indépendants qui cherchent un local pour travailler. Il y a déjà plusieurs demandes en ce sens. Ce projet fera l'objet d'un préavis prochainement.

6. Propositions individuelles et divers

M. Alain Morel aimerait savoir combien de places extérieures ont été perdues avec la construction du nouveau parking ?

M. Didier Amez-Droz répond qu'avec l'entrée et la sortie du parking à la Rue des Remparts, trois places de parc ont été perdues, mais si on rajoute les trois places côté est de la cour, le nombre reste le même.

M. Alain Morel demande si les bornes qui délimitent la cour resteront en place le soir? Et ne seront enlevées qu'en cas de manifestations?

M. Didier Amez-Droz dit que c'est exact.

M. Philippe Gurtner se renseigne sur les garages qui se trouvent dans la cour d'école. Seront-ils condamnés?

M. Didier Amez-Droz explique que les personnes concernées auront une clé qui permettra d'enlever une borne afin de pouvoir réduire leur voiture le soir dans leur garage.

M. Philippe Gurtner se demande si la place de parc Handicapé est bien placée, car il faudra que la personne monte jusqu'aux commerces et ne serait-il pas préférable d'en faire une vers l'Hôtel ou le magasin? Ou plus près de l'ascenseur?

M. Didier Amez-Droz répond qu'initialement cette place était prévue juste après la banque. Mais ces places sont régies par des normes de distance pour permettre à la personne de pouvoir sortir de sa voiture et se placer dans sa chaise. Et malheureusement la distance n'était pas suffisante. Ils avaient aussi pensé à en mettre une dans le nouveau parking, mais vu le nombre de place déjà limité, cela n'était pas la meilleure solution. Et vu qu'il faut quand même une place à plat, c'est cette solution qui est ressortie. Mais la discussion est ouverte, si une autre idée est proposée.

M. Olivier Bédard propose d'étudier la possibilité d'ouvrir la cour aux voitures durant les vacances scolaires, vu le peu d'enfant qui y jouent? Il demande aussi de voir si les sociétés locales auraient besoin de la cour pour parquer lors des soirs de répétitions?

M. Didier Amez-Droz espère qu'en fermant totalement la cour, les enfants viendront plus volontiers s'amuser. Et les habitants du quartier devront mettre les voitures dans le parking souterrain, ce qui va libérer les places au centre du village, pour les usagers des sociétés locales.

M. Sylvain Freymond estime que ne rien faire pour le PGA n'est pas la bonne solution. Il est conscient que ce n'est pas un travail facile et qu'il y aura beaucoup de personnes déçues et fâchées, mais il pense qu'il faut quand même faire un nouveau PGA. De plus, le canton donne une subvention jusqu'à la fin de l'année

M. Cédric Beaud explique que le travail a été commencé. Mais il rappelle que cela reviendrait à tout enlever les zones constructibles pour arriver aux 250 habitants en trop, soit le terrain communal, les parcelles Mosini et Hoirie Chappuis, toutes les fermes qui avaient été passées de zone agricole en zone village lors du dernier PGA. C'est la seule solution pour que le projet soit accepté par le Canton. La Municipalité n'a pas envie de faire tout ce travail, alors qu'elle pense que le préavis n'aurait que peu de chance d'être accepté par le Conseil. De plus, un certain nombre de conseillers et de municipaux devront se récuser, car ils sont directement concernés.

Le PGA actuel est toujours actif, les droits à bâtir existent et les propriétaires de terrain peuvent mettre des projets à l'enquête, la Commune donnera son accord s'il rentre dans le cadre de la vision de la Municipalité, puis le Canton l'acceptera ou non.

M. Sylvain Freymond demande si l'avis de la Commune mentionnant le gel des mises à l'enquête n'est plus valable? Il faudrait alors refaire un papier officiel pour dire que cela est désormais à nouveau possible.

M. Didier Amez-Droz précise que même si toutes les parcelles constructibles sont enlevées cela ne sera toujours pas suffisant pour atteindre les 250 personnes. De plus le coût pour un nouveau PGA est de Fr. 150'000.- à Fr. 200'000.-, alors qu'il sera certainement refusé par le Conseil au final ou par le Canton parce que la Commune n'aura pas atteint l'objectif.

M. John Desmeules rappelle que la LAT a été acceptée par le peuple. Le texte cantonal mentionne que si le potentiel d'accueil d'une Commune est dépassé cette dernière doit procéder à son redimensionnement. Donc la Municipalité devra faire ce travail tôt ou tard et il n'est pas convaincu que l'attente soit le meilleur moyen. Arrivé au terme du délai, le Canton risque d'imposer le PGA à la Commune, alors que maintenant nous avons encore le choix.

M. Philippe Gurtner constate qu'une nouvelle fois la Municipalité informe le Conseil qu'elle a décidé, de ne rien faire. Le Conseil communal, pouvoir législatif, ne sert plus à rien?

M. Alain Morel a entendu dire que la Ferme du Devens était vide?

M. Didier Amez-Droz confirme qu'il n'y a plus d'animaux et que la locataire n'est là qu'occasionnellement. Le sujet est délicat et des informations seront données lors du prochain conseil.

7. Communications du Président du Conseil

Lors de la dernière séance, le Conseil a soutenu un projet pour augmenter l'efficacité énergétique de la Commune. Un groupe de travail a été nommé. Il est composé de M. René Minnig responsable, Mmes Joëlle Prodolliet et Céline David et MM. Olivier Zbinden et Sylvain Freymond. Ce groupe, selon l'article 59 et 60 du Règlement communal va faire un rapport sous forme de postulat lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Si le postulat est accepté par le Conseil, il sera alors remis à la Municipalité, qui sur cette base émettra un préavis allant dans le sens du rapport.

Le Parc Jura Vaudois viendra faire une présentation de ses activités avant la séance du Conseil prévue le 28 juin 2018, soit de 19h30 à 20h.

M. André Hoffmann et sa famille remercie les Autorités de Montricher pour l'hommage rendu à M. Luc Hoffmann, bourgeois d'honneur de la Commune.

En cas de changement de numéro de natel ou d'adresse e-mail, merci d'en informer la secrétaire afin de pouvoir tenir à jour la liste téléphonique.

La prochaine séance est prévue le 28 juin 2018.

Pour les scrutateurs, il y a des votations le dimanche 10 juin 2018.

M. Pierre-André Blanchard invite les conseillers à prendre le verre de l'amitié à l'Auberge des 2 sapins.

La séance est close à 21h20.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni